

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 23
Pouvoirs : 14
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire:
Le 06/07/2022

Le 12 juillet 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Valérie BOYER (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Emmanuelle CARNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Patrick NABETH (Pouvoir Bernard REY), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Frédéric VALLOS (Pouvoir Corinne MARTIN GAJAC).

Secrétaire de séance : Gilles GARNIER.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Avenant n°1 à la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fareins et de l'assainissement non collectif des communes de Frans et de Beauregard

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que la CCDSV a signé en décembre 2021 une convention avec VEOLIA EAU et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Jassans-Riottier pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fareins et de l'assainissement non collectif des communes de Frans et de Beauregard.

A compter du 1^{er} janvier 2023, la CCDSV reprend la gestion en régie du service d'assainissement collectif des communes de Frans et de Beauregard, conformément à la délibération n°2022C04 du conseil communautaire de la CCDSV en date du 27 janvier 2022.

Conformément à l'article R2224-19-7 du code général des collectivités territoriales, le recouvrement des redevances pour consommation d'eau et des redevances d'assainissement collectif et non collectif peut être confié à un même organisme qui en fait apparaître le détail sur une même facture.

Dans ce cadre, la CCDSV souhaite confier à VEOLIA EAU le recouvrement des redevances d'assainissement collectif pour les communes de Frans et de Beauregard.

L'avenant a pour but d'intégrer cette nouvelle prestation à la convention initiale, dans les mêmes conditions que celles prévues dans la convention initiale pour la redevance d'assainissement collectif sur la commune de Fareins.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 23/06/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Fareins et de l'assainissement non collectif des communes de Frans et de Beauregard ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant n°1 à la convention et tout document nécessaire ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets de fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif.

A Trévoux, le 12/07/2022

Le Secrétaire de Séances,
Gilles GARNIER



Affichage sous format électronique :

15 JUIL. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

